

Dossier du BHI S1/4916

LETTRE CIRCULAIRE No. 75/2007  
10 août 2007

**DEMANDE D'ADHESION A L'OHI DE LA REPUBLIQUE DU MONTENEGRO**

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le Comité de direction a l'honneur de vous annoncer que le Gouvernement de la Principauté de Monaco vient de recevoir une demande d'adhésion officielle à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) provenant de la République du Monténégro et faisant état d'un chiffre de tonnage national de 18 492 tonnes.

2 Le Gouvernement de la Principauté de Monaco, en tant que dépositaire de la Convention relative à l'OHI, a entrepris les démarches nécessaires pour obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'OHI, conformément à l'Article XX de la Convention relative à l'OHI.

3 Il vous est demandé de bien vouloir entrer en contact, auprès de votre gouvernement, avec les officiels responsables de ces questions, afin de les inciter à traiter cette demande dans les meilleurs délais. Si votre gouvernement donne son approbation, la notification officielle devra bien évidemment être adressée directement au gouvernement de Monaco, par la voie diplomatique appropriée, avec copie de la notification au Bureau.

4 Nous vous remercions de votre coopération,

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction



Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA  
Directeur